

STAGE DE RENTRÉE

L'USJ86 organise et propose un stage de Pré-rentrée pour 16 compétiteurs du club, de Minimes2 (2003) jusqu'aux séniors. Durant cette semaine, nous vous proposons diverses activités sportives: thématique autour du judo, sports collectifs, activités nautiques.

Le stage se déroulera à Fouras (17) au sein du :

**Camping Municipal de l'Espérance,
Rue de l'Espérance 17450 Fouras**

- Du samedi 26 Août 2017, accueil 10:30 à 12:00
- Au mercredi 30 Août 2017

Participation financière :

☞ **180 euros** pour les tous jeunes.

Pour ce dossier d'inscription vous devez nous renvoyer :

Nature des pièces à fournir dont certaines figurent dans ce dossier	pages
La fiche de renseignements	4
Un chèque de 180€ (Possible en plusieurs fois).	
Le règlement intérieur du stage	7
Attestation de natation d'au moins 50 m pour les mineurs (obligatoire pour la voile)	
La fiche d'autorisation de transport.	5
Les éléments médicaux : La copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport La fiche d'autorisation d'intervention médicale. La fiche sanitaire de liaison.	5 et 6

Confirmer votre participation avant le 30 mai à Patrick MERCIER.

L'intégralité des pièces à fournir doivent être envoyées avant le 1 août

à **Patrick MERCIER** soit :

- Par mail à l'adresse suivante : tchoupi-le-j@hotmail.fr
- Par courrier à :
MERCIER Patrick
Appt D01,
2, Allée Danton 86000 Poitiers

Programme prévisionnel du stage

(Le programme peut être amené à changer en fonction des conditions climatique afin d'assurer la pratique des différentes activités.)

	ACTIVITÉS NAUTIQUES
	SOIRÉES
	ACTIVITÉS DE PLAGE
	VIE AU CAMP
	GESTION ALIMANTAIRE
	JUDO à ROCHEFORT
	SOIRÉES DETENTE
	RESTAURATION

HEURE	samedi 26 AOUT	dimanche 27 AOUT	lundi 28 AOUT	mardi 29 AOUT	mercredi 30 AOUT
8:00			PPG	PPG	PPG
9:00		PPG	KAYAK	PREPARATION SORTIE	A DEFINIR
10:00	ARRIVEE			SORTIE CATAMARAN ILE MADAME	RANGEMENT DU CAMP
11:00		COURSE	COURSE		REPAS
12:00	COURSE	REPAS	REPAS		REPAS
13:00	REPAS				ULTIMATE
14:00	INSTALLATION	BEACH SOCCER			
15:00					
16:00			BEACH VOLLEY		
17:00	CATAMARANS	PADDLE			JUDO
18:00			COURSE		
19:00	COURSE	COURSE	JUDO		COURSE
20:00	JUDO	REPAS		REPAS	FIN DU STAGE
21:00		MINI GOLF	REPAS	BOWLING	
22:00	REPAS				
23:00	VEILLEE + JEUX DE SOCIETE				

Liste des équipements et de la trousse médicale

Liste des équipements judo lors du stage :

- Un judogi, des claquettes (zooris), un équipement de sport (survêtement)
- Une gourde pour boire pendant l'entraînement, cela évite les échanges de bouteille (hygiène) et les pertes de temps pendant l'entraînement.
- Une trousse de secours : élastoplaste, strappal, pansement, coton...
-

Liste des équipements préparation physiques :

- Une paire de chaussures de course
- Short et T-shirt (un par jour de préférence)
-

Liste des équipements aquatiques :

- Maillot de bain et Short de bain
- Vieilles chaussures
- Casquettes
- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Serviette de bain
-

Liste équipements de tous les jours :

- Trousse de toilette
- Serviette de douche
- Vêtement de pluie
- Tenues du quotidien

Fiche de renseignements d'athlète

Nom et prénom		PHOTO
Adresse complète		

Date de naissance		Lieu de naissance	
-------------------	--	-------------------	--

Nom et adresse 1 du Tuteur légal :		Adresse complète 2 (pour les parents séparés) :	
Téléphone 1 :		Mail 1	
Téléphone 2 :		Mail 2	

Téléphone de l'athlète		Mail	
------------------------	--	------	--

Nom de la Mutuelle		N° sécurité sociale :	
--------------------	--	-----------------------	--

Nom du médecin référent		Téléphone	
-------------------------	--	-----------	--

LES AUTORISATIONS

FICHE D'AUTORISATION POUR LES TRANSPORTS EN MINI-BUS

Je soussigné(e)

NOM : PRENOM :

Représentant légal de :

NOM : PRENOM :

L'autorise à utiliser les transports du club, dans le but de se déplacer dans le cadre du stage entre les différentes structures utilisées.

Date et Signature du représentant légal

FICHE D'AUTORISATION DE SOINS ET D'INTERVENTION

Je soussigné(e)

NOM : PRENOM :

Représentant légal de :

NOM : PRENOM :

Autorise, en cas de maladie ou accident, de mon fils, ma fille, que toutes les mesures indispensables soient prises, tant médicales que chirurgicales et de le faire hospitaliser s'il y a lieu. Je demande à être informé de toute décision opératoire ou d'hospitalisation qui pourrait être prise, le plus rapidement possible.

Date et Signature du représentant légal

Règlement intérieur pour le STAGE de PRE-RENTREE

Nous allons établir un certain nombre de règles de vie pour le camp, cependant celles énoncées ci-dessous sont non-négociables :

1. Après réception de votre acompte, la réservation devient ferme et définitive. En cas d'annulation, l'acompte ne sera pas remboursable.
2. A l'intérieur du camping, les enfants doivent informer les animateurs de leurs déplacements et de leurs activités, afin que le personnel d'encadrement n'ait pas à les chercher et qu'il puisse veiller à leur sécurité. Il est instamment demandé à chaque enfant de ne jamais se déplacer seul,
3. Afin de respecter le rythme de chacun, un réveil échelonné sera organisé. Chaque participant doit respecter le sommeil des autres.
4. Les animateurs dorment la nuit. Il est formellement interdit que les jeunes se promènent et surtout quittent le camping ou se lèvent en pleine nuit (sauf pour aller aux toilettes, dans ce cas prévenir l'animateur).
5. Le camping dispose d'un règlement intérieur qui doit également être respecté par tous.
6. Les enfants participent pleinement à la vie collective (confection des repas, vaisselle, rangement...) et aux décisions concernant le déroulement de la journée. Ils participent à la réussite de leurs vacances. Ils aideront également au rangement le jour du retour.
7. Si des enfants ne respectent pas les règles de sécurité, la vie de groupe ou font preuve d'incivilité, leurs parents en seront avisés immédiatement et la directrice se réserve le droit d'interrompre le séjour de l'enfant fautif.
8. Les objets de valeur (portable, baladeur, bijou, etc.) sont fortement déconseillés. Nous déclinons toute responsabilité si des objets de valeur sont volés ou perdus. L'argent de poche ne doit pas dépasser les 20€.
9. Interdiction d'apporter des médicaments sans prescription médicale (à remettre à l'animateur).
10. Interdiction formelle de fumer et/ou de consommer de l'alcool (animateurs comme jeunes)
11. Non-mixité des tentes de nuit comme de jour.
12. Respect du matériel.

Signature des Parents :

Signature de l'enfant :